



DU PROJET DE VIE AU PROJET PERSONNALISÉ

Les lois du 2 janvier et du 4 mars 2002, celle du 11 février 2005, mais aussi les lois récentes de modernisation de notre système de santé et d'adaptation de la société au vieillissement renforcent le droit des personnes à disposer d'un accompagnement adapté qui les prenne en compte dans toute leur singularité : leurs besoins, leurs attentes, leurs désirs, leurs fragilités mais aussi et surtout leurs potentialités et leur propre projet. Ainsi, c'est à partir du projet de vie de la personne et de l'évaluation de sa situation individuelle que peut se co-construire le projet personnalisé.

Questionner ces notions, approfondir leurs liens avec les missions des établissements et services constituent un préalable pour penser et bâtir l'outillage qui permette leur concrétisation.

Cette formation s'adresse tant aux acteurs du secteur social et médico-social concernés par des accompagnements de moyenne et longue durée qu'aux acteurs du secteur sanitaire accompagnant des personnes atteintes de maladies chroniques. Elle sera animée conjointement par un patient-formateur et par un consultant-formateur.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire relatif aux notions de « projet de vie » et de « projet personnalisé » et clarifier les représentations de ces deux notions ainsi que celles d'évaluation et de parcours
- Identifier les étapes-clés de co-construction du projet personnalisé
- Se familiariser avec les enjeux éthiques du projet de vie et du projet personnalisé

CONTENU

Les notions de projet concernant la personne dans le secteur sanitaire, social et médico-social

- Histoire des notions de projet de vie, de projet de soins et de projet personnalisé : leur émergence dans les textes
- La sémantique et ses déclinaisons
- Les différences de points de vues : projet « de » la personne, projet « pour » la personne, projet « avec » la personne
- Le patient ou l'usager, une personne capable de développer des compétences et de faire des choix
- Les références ANESM et HAS : projets et parcours

Le projet de vie : un statut à part

- Les déterminants du projet de vie : situations, représentations, aspirations, contraintes
- Prendre en compte le projet de vie
- Accompagner dans la formulation du projet de vie

La co-construction du projet personnalisé dans le parcours de santé

- Les modalités de collaboration : reconnaissance mutuelle et place de chacun (administratifs, professionnels de santé/éducatifs/accompagnement, patients/usagers, entourage,...)
- La démarche et les outils de co-construction
- L'évaluation de la situation individuelle (recueil des informations, évaluation multidimensionnelle)
- L'analyse partagée du possible et du souhaitable
- Du projet de vie et de l'analyse de la situation à la phase de décision : des objectifs à partager ; des actions à mettre en œuvre, des zones de vigilance à identifier...
- Le projet personnalisé et ses articulations :
 - avec le projet d'établissement ou de service
 - avec le contrat de séjour / DIPC, le projet / contrat de soins
- La mise en œuvre et la co-évaluation

Questions éthiques et pratiques autour du projet de vie et du projet personnalisé

- Situations de fin de vie, sexualité, troubles psychiatriques et/ou neurologiques
- Questions de confidentialité et de vie privée, place des proches, etc.



17/18 octobre 2022



Paris



650€

par personne



2 jours

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée

PUBLICS

- Cadres dirigeants et cadres intermédiaires
- Infirmières
- Educateurs
- Psychologues
- Et tout professionnel en charge des projets personnalisés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports théoriques et méthodologiques
 - ateliers en sous-groupes
 - analyse des pratiques
 - échanges et mutualisation

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Consultant-formateur dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- Patient-formateur